



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2024-015

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°1 DU LOT 1 TERRASSEMENTS / VRD DU MARCHÉ 2235 TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE BELLEVUE CŒUR DE VILLE - QUARTIER BELLEVUE

Pour la passation de la modification n°1 du lot 1 terrassements / VRD du marché n°2235 de travaux de requalification des espaces publics de Bellevue cœur de Ville – quartier de Bellevue.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes Ville de Chambéry / Cristal Habitat, a conclu le 19 décembre 2022 un marché de travaux de terrassements / VRD dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics de Bellevue cœur de Ville – quartier de Bellevue avec le groupement momentané d'entreprises GUINTOLI / SIORAT / EHTP.

Considérant que le montant initial affermi du marché pour la partie Ville de Chambéry est de 631 150,50 € HT réparti comme suit :

- Tranche ferme : 604 604,50 € HT,
- Tranche optionnelle 2 : 26 546 € HT.

Considérant que la présente modification de marché a pour objet le report sur la tranche ferme du déplacement des conteneurs semi-enterrés prévu initialement dans la tranche optionnelle 1 non affermie.

DECIDE :

Article 1^{er} :

La passation de la modification de marché n°1 relative au lot 1 de travaux de terrassements / VRD du marché n°2235 travaux de requalification des espaces publics de Bellevue cœur de Ville – quartier de Bellevue conclue,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et le groupement d'entreprises GUINTOLI / SIORAT / EHTP, 385 route de la Peyrouse - 73800 LA CHAVANNE

Pour un montant HT de 16 500 € pour la tranche ferme, soit une plus-value de 2,61 % par rapport au montant du marché initial affermi, toutes tranches confondues, pour la partie Ville de Chambéry.

ARTICLE 2° :

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°1.

ARTICLE 3°:

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2024-015

Objet de l'acte : MODIFICATION N°1 DU LOT 1 TERRASSEMENTS / VRD DU MARCHE
2235 TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE
BELLEVUE CŒUR DE VILLE - QUARTIER BELLEVUE

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 26 janvier 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20240126-lmc1H30894H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30894H1

Date de transmission en Préfecture : 29 janvier 2024

Date de réception en Préfecture : 29 janvier 2024

Publication : du 30 janvier 2024 au 01 avril 2024